

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**NATURE DU MARCHÉ** : Marché public de prestations intellectuelles

## **POUVOIR ADJUDICATEUR**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Nom de l'organisme : Mairie de Cilaos

Point de contact : le responsable des services techniques

Adresse : Services techniques

12 rue du bras des Étangs

Code postal : 97413

Ville : Cilaos

Téléphone : 0262318017

Télécopieur : 0262312544

Courriel : dst@ville-cilaos.fr

## **OBJET DU MARCHÉ**

**Objet du marché :**

Protection du centre-ville de Cilaos contre les inondations des mares

**Lieu d'exécution** : Centre-ville de la commune de Cilaos

**L'avis implique** : un marché public

## **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**

Réalisation d'une étude préliminaire pour la protection du centre-ville de Cilaos contre les inondations des mares

**Acceptation des variantes** : Non

**Prestations divisées en lots** : Non

## **CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ**

**Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :**

\* Les prix seront fermes actualisables ;

\* Les comptes seront réglés sous la forme de décomptes ;

\* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;

- soit avec des prestataires groupés conjoints ou des prestataires groupés solidaires.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**Situation juridique - références requises :**

\* Les documents et renseignements mentionnés à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaires - Marchés publics) ;

\* La forme juridique du candidat ;

\* En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;

\* Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché

\* Le pouvoir adjudicateur ne retient que les interdictions de soumissionner prévues à l'article 45 de l'ordonnance 2015-

899 du 23 juillet 2015;

**Capacité économique et financière - références requises :**

- \* Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
  - \* Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme à l'arrêté du 5 janvier 2016 ;
  - \* Des bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;
- Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

**Référence professionnelle et capacité technique - références requises :**

A - Expérience :

La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette présentation pourra être accompagnée d'attestations de l'acheteur.

B - Capacités professionnelles :

\* L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché ;

\* Les certificats de qualité délivrés par des organismes indépendants fondés sur les normes européennes :

La preuve de ces capacités peut être apportée par tout autre moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

C - Capacités techniques :

- \* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;
- \* Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public ;

**Référence professionnelle et capacité technique - niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) :**

**CRITERES D'ATTRIBUTION**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

La pondération sera la suivante :

50% : Prix

50% : Valeur technique à travers une note méthodologique

**PROCEDURES**

**Type de procédure :** Procédure adaptée.

**Conditions de délai**

Date limite de réception des offres : 10/04/ 2017 à 16h00 (heure Ile de la Réunion)

Délai minimum de validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :** CILAOS-

**Autres informations :**

- \* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;
- \* Unité monétaire utilisée, l'euro ;
- \* Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions de l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sont éliminées par la commission d'appel d'offres ;
- \* A titre indicatif, les prestations commenceront vers le mois avril 2017 pour une durée de 3 mois ;

- \* Les prestations ne sont pas réservées à une profession particulière ;
- \* Les personnes morales ne seront pas tenues d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché ;
- \* Il ne s'agit pas d'un marché à caractère périodique ;
- \* Le marché ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds communautaires ;

#### Modalités d'ouverture des offres

- \* L'ouverture des plis n'est pas publique.

#### Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

- \* Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature ;

#### Conditions de remise des offres ou des candidatures :

- \* Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le maître de l'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts ;

- \* Si plusieurs offres électroniques sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, L'offre rejetée est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue. Le candidat en est informé.

- \* La copie de sauvegarde, prévue à l'article 41 III du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible "copie de sauvegarde".

- \* Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte. Si cette dernière comportait elle aussi un programme informatique malveillant, les candidatures ou les offres seront réputées n'avoir jamais été reçues

- \* Le mode de transmission des offres retenu est l'échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation. Cependant le pouvoir adjudicateur acceptera les offres transmises sous format papier ou sur un support physique électronique.

- \* Dans l'hypothèse d'un envoi sur support physique électronique, les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'arrêté du 15 juin 2012. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

- \* Les offres transmises par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence publique "cilaos-00-2017", le seront suivant les modalités précisées dans le règlement de la consultation.

### **PROCEDURES DE RECOURS**

#### **Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint Pierre

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 09 / 03 / 2017**

